

Sur la “réforme” de l’orthographe. Quelle analogie avec la médecine ?

*La seule constante est le changement, un changement continu,
un changement inévitable...*

~ Isaac Asimov, auteur et biochimiste.

Pourquoi le mot phonétique ne s’écrit-il pas comme il se prononce ?

~ Joe Lennox



→ F. DIÉVERT
Clinique Villette, DUNKERQUE.

Une “actualité” a défrayé la chronique du premier semestre 2016, celle dite de la “réforme” de l’orthographe. Elle peut paraître anodine et loin des préoccupations des médecins, mais, de fait, deux de ses caractéristiques devraient contribuer à ce que les médecins s’y intéressent : le fond, sur lequel a reposé la polémique qui aboutira probablement à ne pas entériner ou plutôt à ne pas utiliser les propositions faites en 1990 pour faciliter l’usage de l’orthographe et, enfin, la forme des propositions qui ont été faites.

[Le fond

1. Le français, un idiome en évolution constante

Si le français est une langue jugée difficile, retenons surtout qu’il est une langue évolutive. Ainsi, par exemple, comparons différentes versions d’un même texte – extrait du *Serment de Strasbourg*, premier texte écrit en français en 842 – telles qu’elles auraient pu être écrites au fil des siècles d’après Ferdinand Brunot (1860-1938). La version de 842 est : “... *sisaluarai eo. cist meon fradre karlo, et in aiudha et in cadhuna cosa. sicum om per dreit son fradra saluar dift.*” Ce qui donne, en français du XII^e siècle : “... *si salverai jo cest mien fredre Charlon, et en aiude, et en chascune chose, si come on par dreit, en ço que il me altresi façet.*” Et en français du XV^e siècle : “... *si sauverai je cest mien frere Charle, et par mon aide et en chascune chose, si, comme on doit par droit son frere sauver, en ce qu’il me face autresi.*” Enfin, en français actuel : “... *je soutiendrai mon frère Charles de mon aide et en toute chose, comme on doit justement soutenir son frère, à condition qu’il en fasse autant.*” Ponctuation, ordre des groupes de mots dans la phrase, apparition des accents, orthographe, tout a changé.

En fait, le français est une synthèse de plusieurs langues où le latin a joué un rôle prédominant mais pas exclusif car, en matière de syntaxe, c’est possiblement l’influence

BILLET DU MOIS

des langues germaniques qui a progressivement conduit à faire du verbe l'élément central de la phrase, le faisant précéder d'un sujet et suivre d'un complément. Ce qui fait que nous parlons français, dans un pays qui s'est progressivement construit pour aboutir à des frontières métropolitaines stables depuis moins de cent ans, est l'ordonnance de Villers-Cotterêts en 1539, établissant la langue française (forme de latin vulgaire parlé à Paris) comme langue juridique et administrative du royaume de François 1^{er}.

Auparavant, plusieurs langues et/ou dialectes et/ou patois étaient utilisés en France, comme le gaulois jusque probablement au V^e siècle, mais aussi divers franciques, des dialectes de langue d'oïl septentrionaux (normand septentrional, picard, wallon, champenois, bas-lorrain, bourguignon...), mais aussi l'italien par exemple. Le français, langue romane essentiellement orale, issue du latin vulgaire ou latin populaire, ne s'est que très progressivement constitué lors du premier millénaire de l'ère chrétienne.

Par ailleurs, si le français est issu du latin, c'est parce que ce que nous dénommons actuellement la Gaule a été envahie par les armées romaines puis administrée par Rome. Ce qui fait que nous écrivons le français d'une certaine manière plutôt que d'une autre, c'est qu'il a été dévolu à l'Académie française, créée en 1635, la mission de dire ce que doit être l'orthographe du français. Cette Académie a voulu que les mots du français soient qualifiés tels du fait de leur valeur d'usage : ainsi, par exemple, si un mot était typiquement d'origine étrangère (allemand, italien...) mais couramment utilisé en français oral et écrit, il devait faire partie du dictionnaire de la Compagnie (nom donné à l'Académie française).

Restait à définir ce que devait en être la bonne orthographe : devait-on écrire les mots au plus près de la façon dont ils étaient prononcés, c'est-à-dire au plus

près de la phonétique (un "doigt" devant par exemple s'écrire "doi") ou devait-on, dans l'orthographe, respecter, voire promouvoir des signes témoignant de l'origine du mot, c'est-à-dire promouvoir une orthographe en rapport avec l'étymologie (et donc ce que l'on entendait se prononcer "doi" devait-il s'écrire "doigt" pour rappeler son origine *digitus*, voire "doit" ou "doig") ?

Les élites universitaires de la Compagnie, pour la plupart latinistes parisiens, choisirent (hélas ?) la deuxième solution faisant que nombre de mots français ont une orthographe qui n'est pas "calquée" sur leur prononciation, ce qui est à l'origine de moult hésitations lorsqu'il faut les écrire, et donc à l'origine de nombreuses fautes, mais aussi d'appréciations différentes selon les grammairiens. Car réformes et orthographe différentes il y eut au fil des siècles et des diverses versions du *Dictionnaire de l'Académie*. On aura compris aussi, au travers de l'exemple du mot "doigt", que l'orthographe que nous connaissons ou pensons connaître est la résultante de choix faits par certains pour d'autres.

2. Les petits paradoxes du choix étymologique

Le souci d'adopter une orthographe conforme à ce que les académiciens pensaient être l'étymologie des mots a conduit à certains paradoxes. Ainsi, le mot "poids" qui pouvait anciennement s'écrire "pois", est devenu officiellement, sous l'égide de la Compagnie, "poids" car d'aucuns pensaient qu'il dérivait du mot *pondus*, alors qu'il est issu de *ponsus*, ce qui ne justifie pas l'utilisation du "d" dans son orthographe.

De même, la première lettre des mots "huile" ou "huit" est un "h" alors que leurs origines latines respectives sont *oleum* et *octo*. Cette divergence apparente par rapport à l'origine latine est

en fait le résultat d'un processus complexe et à étapes. Dans le latin parlé en Gaule, la prononciation du "o" de ces mots latins a progressivement cédé la place à une prononciation en "u". Mais le "u" en latin s'écrivait "v" et donc la lettre "v", lorsqu'elle faisait partie d'un mot en français, pouvait initialement se prononcer "u" ou "v". Comment le lecteur pouvait-il distinguer une prononciation de l'autre avant que le "u" ne soit créé dans le français de l'Académie (en le reprenant d'ailleurs possiblement au gaulois) ? La réponse proposée a été d'ajouter une lettre avant le "v", lettre devant indiquer suivant son type que le "v" devait se prononcer "u" ou "v". Simple, n'est-ce pas ?

L'écrit est ainsi né par tâtonnements progressifs. Et donc, parce qu'en latin "u" s'écrivait "v", "huile" s'écrivait initialement "vile". Mais comme il devait se prononcer "uile", il a donc été ajouté un "h" indiquant que le "v" initial devait se prononcer "u", l'orthographe d'alors devenant "hvile". Et le "h" devenu sans utilité lorsque le "u" fut créé est néanmoins resté. Parfois, ce fut heureux, évitant d'hésiter devant le mot "vit" lorsqu'il devint "hvit" puis "huit". On trouve la subsistance de ces évolutions dans plusieurs noms propres dont la forme a le plus souvent été fixée dans l'état civil sans possibilité de modification. C'est ainsi, par exemple, que d'autres lettres ajoutées devant le "v" indiquaient que ce "v" devait se prononcer "v" et non "u". Ainsi, on trouve encore des Dapvril devant se prononcer Davril, où ici, le "p", qui lui-même ne doit pas se prononcer, indique que le "v" se prononce "v".

Dans le même esprit mais encore plus fréquent, le problème du "b" et du "u" ou "v" dans les noms propres suivants, ayant connu autant de fortunes que d'orthographe au fil du temps : Lefebvre, Lefevre, Lefèvre, Lefebure, Lefeuvre... Le nom propre Lefebvre est dérivé d'un nom de métier désignant un forgeron

(venant du latin *faber* qui a aussi donné “orfèvre”, “orfevre” en ancien français). Le digramme “bv” est un signe dit diacritique du français au Moyen-Âge, créé pour signifier que la lettre qui suit se prononce bien “v” et non “u” ou “y”. La forme Lefébure vient du fait que le “u/v” d’une forme initiale a été conservé en “u”.

Par ailleurs, de nombreux mots utilisés oralement par le *vulgum pecus* disparaissent car, pour attester leur usage et donc leur respectabilité française, la Compagnie analysait la littérature, celle-ci étant principalement le fait d’auteurs et d’écrivains de renom ayant reçu une formation latine tout autant que religieuse. Or, l’usage des mots d’origine latine était courant dans les écrits analysés, aux dépens des mots d’autres origines dont la valeur d’usage ne put être ainsi validée par son utilisation écrite courante.

3. Le XIX^e siècle

Trois éléments importants vont marquer la fin du XIX^e siècle en matière d’orthographe.

>>> Le premier, qui fait que les Français parlent français, a été la scolarisation obligatoire et donc l’enseignement du français à tous les habitants de la France, œuvre de la III^e République en fin de XIX^e siècle. Évolution importante puisque, à titre indicatif, cent ans avant cette mesure, c’est-à-dire à la veille de la Révolution française, un quart seulement de la population française parlait le français, le reste de la population parlant alors des langues régionales.

>>> Le deuxième fut que l’Académie française continuait son travail : en 1835, elle publia la sixième édition de son *Dictionnaire*. Une nouvelle fois, des choix furent faits, et cette fois plutôt en faveur de simplifications. Par exemple, “j’avois” devint “j’avais”; “enfants” (qui jusque-là perdait le “t” au pluriel) put s’écrire “enfants”, etc.

>>> Le troisième a été le succès de l’édition (livres, magazines, journaux, livres scolaires...) qui contribua à uniformiser une certaine orthographe, plus conforme aux préconisations du *Dictionnaire de l’Académie* de 1835. Les succès de l’édition et la scolarité devenue obligatoire contribuant à un besoin d’uniformité de l’orthographe firent que les grandes œuvres littéraires classiques furent alors toutes réécrites en fonction des canons de l’orthographe de la deuxième moitié du XIX^e siècle. Ce qui est dénommé la langue de Molière, “langue parfaite des XVII^e et XVIII^e siècles” n’est donc en fait pas celle qu’écrivait Molière à son époque, mais celle qu’utilisèrent les éditeurs à la fin du XIX^e pour commercialiser ses œuvres...

Ainsi, les textes actuels des pièces de Molière comportent une moyenne de cent différences par page si on les compare aux textes originaux. À titre d’exemple, dans l’édition originale du *Cid*, Corneille écrivait : “*A quatre pas d’icy ie te le fais ſçauoir.*” Surtout, à cette époque, plusieurs orthographes semblaient cohabiter, le concept de faute d’orthographe ne semblant pas réellement exister comme en atteste cet écrit du Maréchal de Saxe, en 1740, alors qu’il était pressenti pour faire partie de l’Académie française : “*Ils veule me fere de la Cadémie, cela miret comme une bague a un cha.*”

Autre exemple d’un texte considéré comme étant de la langue immuable de Molière, celui de la fable de La Fontaine, “La grenouille qui voulait se faire aussi grosse que le bœuf”. En voici les premiers vers tels que rapportés dans l’édition originale du XVIII^e siècle : “*Une Grenouille vid un Bœuf, Qui luy sembla de belle taille. Elle qui n’estoit pas grosse en tout comme un œuf [...]*” Dans l’édition de 1802, ces vers étaient écrits comme suit : “*Une grenouille vit un bœuf Qui lui sembla de belle taille. Elle, qui n’étoit pas grosse en tout comme un œuf [...]*” Et, dans sa version la plus récente, celle qui

nous est familière, ils s’écrivent : “*Une grenouille vit un bœuf Qui lui sembla de belle taille. Elle, qui n’était pas grosse en tout comme un œuf [...]*”

4. Le XX^e siècle

La dernière édition disponible dans son intégralité du *Dictionnaire de l’Académie* est celle de 1935 ou huitième édition. Là encore, des choix furent faits. Ainsi, par exemple, le mot “nénuphar”, jusqu’alors toujours orthographié “nénufar”, de même que dans le *Littré* postérieur à 1935, en accord avec son étymologie d’origine persane (*nainūfar*, *nīmūfar*, *nīlūfar*) devint “nénuphar” pour une raison non clairement expliquée. Il s’agissait très probablement d’une erreur de connaissance de son origine, celle-ci étant supposée grecque et dérivée de “nymphéa”. Mais il est vrai qu’il n’y a plus eu de grammairien élu à l’Académie depuis le début du XX^e siècle... D’autres modifications conduisirent, par exemple, à promouvoir “grand-mère” en lieu et place de “grand’mère”...

En 1989, alors que la neuvième édition du *Dictionnaire de l’Académie* était encore en cours (elle l’est toujours en 2016), sous l’impulsion de Michel Rocard, Premier ministre, fut créé un groupe de travail chargé d’apporter des rectifications à la langue française afin d’en simplifier l’écriture, sous l’égide du Conseil supérieur de la langue française (dans lequel siégeait le secrétaire perpétuel de l’Académie française d’alors, Maurice Druon). Ces rectifications devaient porter sur cinq domaines : l’usage du trait d’union, le pluriel des mots composés, l’usage de l’accent circonflexe, les anomalies (séries désaccordées comme ciller/dessiller, accentuation et pluriel des mots d’origine latine et étrangère, double consonne à la jointure entre racine et désinence) et l’accord du participe passé dans les verbes pronominaux.

Ces rectifications firent l’objet d’un rapport que l’Académie française et les

BILLET DU MOIS

instances francophones publièrent dans les documents administratifs du *Journal officiel* du 6 décembre 1990. Ces documents n'ont pas force de loi (on ne peut imposer l'orthographe), mais constituent des recommandations. Elles furent d'emblée mal reçues par une certaine élite : "Quoi, on va toucher à l'orthographe?" Et il fallut attendre 2008 pour que ces modifications soient clairement encouragées dans l'enseignement en France.

Que s'est-il passé en 2016 ? En fait, en fin d'année 2015, les éditeurs de manuels scolaires demandèrent au ministère de l'Éducation nationale que les rectifications de l'orthographe proposées en 1990 soient enfin appliquées dans tous les manuels et que ceux-ci puissent porter sur leur couverture une mention indiquant que le manuel était conforme aux propositions de 1990. La ministre donna son accord, la presse ébruita cette décision et là, de nouveau, tollé. "Quoi? *Nénuphar va devenir nénufar! Vous n'y pensez pas! Et quoi? L'accent circonflexe va disparaître?*" (pour indication, il est proposé qu'il soit uniquement retiré des mots où il n'est présent que pour rappeler l'étymologie et où il n'a aucune incidence sur la prononciation ou le sens). Tollé dans la presse : "*Décidément, ce gouvernement aura tout fait de travers... Décidément, même l'orthographe, ce joyau culturel n'est plus respecté...*"

Et, pis encore, la secrétaire perpétuelle de l'Académie française prit la plume et la parole à plusieurs reprises (comme bon nombre de journalistes, probablement trop contents de tenir un sujet de polémique) pour indiquer qu'elle était contre ce qu'elle qualifiait de "réforme", pour signifier que cette réforme avait été proposée sans que l'Académie soit consultée et/ou sans qu'elle eut donné son aval et/ou que si un tel aval avait pu être envisagé par le secrétaire perpétuel officiant en 1990, il n'impliquait pas l'accord de l'Académie... Pour finir par dire : "*La réforme n'entrera pas en vigueur en septembre,*

je le sais car les éditeurs de manuels scolaires me l'ont dit..."

5. Que retenir et quelle analogie avec la médecine ?

Contrairement à l'idée communément répandue, l'histoire du français et de son orthographe a comporté de nombreuses réformes. Face à diverses options, toutes les propositions ont été la conséquence de choix arbitraires. Et ainsi, de tout temps, l'orthographe du français a subi de nombreuses rectifications : l'orthographe de plus de la moitié des mots inclus dans le premier *Dictionnaire de l'Académie* a ainsi été modifiée. Dans l'espace d'une vie, nous saisissons peu l'ampleur et la nature de ces modifications et croyons donc que ce qui nous a été enseigné est une vérité éternelle, immuable. L'habitude que nous avons de la forme d'orthographe qui nous a été enseignée, puis que nous utilisons communément, valide en quelque sorte les choix arbitraires faits par les académiciens.

Cela fait partie de la nature humaine, et les psychosociologues nous démontrent que l'homme a une aversion pour la perte et que l'habitude crée le sentiment de vérité. Il en résulte une difficulté à accepter et comprendre que ce qui a pu nous être enseigné sur les bancs de la faculté, notamment de médecine, peut évoluer, devenir non seulement faux mais inutile, voire parfois dangereux. En comprenant les mécanismes et raisons des changements plutôt qu'en restant dans le dogme de ce qui a été appris, il est possible d'évoluer vers des attitudes plus adaptées.

En médecine, pour des raisons de choix et surtout pour des raisons d'évolution des modèles et des évaluations, tout change en permanence, c'est le propre de la culture scientifique : il faut admettre que le savoir d'aujourd'hui n'est pas un savoir, mais un état des lieux de ce qui semble avoir été compris et que demain de nouvelles données, de nouvelles

méthodes, une autre vision du monde viendront modifier ces savoirs. Il faut tout à la fois le reconnaître et l'accepter. Il faut comprendre que face à diverses options quand les données sont fragiles, les recommandations de pratique résulteront d'un choix arbitraire et qu'il y aura toujours des arguments pour les soutenir comme, par exemple, obtenir une cible donnée de LDL ou d'HbA1c...

La forme

Les propositions faites en 1990, et alors acceptées à l'unanimité par l'Académie française – même si sa secrétaire perpétuelle actuelle s'y oppose prétextant qu'elles vont à l'encontre des préconisations de la Compagnie – constituent une tentative de simplification et d'uniformisation des options et elles devraient avoir des implications directes sur l'écrit, notamment médical.

1. Premier exemple : les mots d'origine étrangère

Une des propositions a trait à l'orthographe des mots étrangers, notamment latins, utilisés couramment en français. Nous prendrons deux exemples usuels en médecine : *symposium* et *placebo*.

"Symposium" étant un mot latin (le latin l'ayant lui-même emprunté au grec), la logique voudrait qu'en le mettant au pluriel on respectât la forme latine et c'est pour cela qu'il est parfois orthographié "un symposium, des symposia". Faisant cela, on pense bien faire et montrer que l'on appartient à une quelconque "élite". Or, il y a là deux problèmes. Le premier est qu'en latin, il existe plusieurs pluriels possibles pour un même mot (les déclinaisons) : dès lors, pourquoi n'en choisir qu'un seul et est-on sûr qu'il est utilisé dans le contexte de la déclinaison latine la mieux adaptée à la fonction du mot dans la phrase ? Le second est qu'en toute logique, il faudrait pour chaque mot d'origine étrangère, repris

à l'identique en français, le prononcer et l'écrire dans sa forme d'origine lorsqu'on l'utilise au pluriel comme, par exemple, "un barman, des barmen", "un match, des matches", "un conquistador, des conquistadores", "un scénario, des scénarii"...

Qu'a-t-il été proposé en 1990? Que les mots étrangers repris tels quels et utilisés couramment en français s'orthographient selon les règles de leur langue d'accueil et non plus selon celles de leur langue d'origine et donc que l'on dise et écrive "un symposium, des symposiums", "un placebo, des placebos".

Plus encore, pour franciser les mots d'origine latine dont le "e" se prononce "é" mais s'écrivait jusqu'alors "e", il a été proposé d'écrire "é" même si l'accent n'existe pas dans la langue d'origine du mot. Combien sont-ils ceux qui hésitent au moment d'écrire: "placebo ou bien placébo?" Et s'ils demandent à leur entourage ou consultent des ouvrages spécifiques, ces hésitants verront que plusieurs versions sont possibles. Il a donc logiquement été proposé de simplifier l'orthographe afin que, lorsque le son entendu est le son "é", le "e" s'écrive "é" et c'est ainsi que l'orthographe proposée pour "placebo" est devenue, depuis 1990, "placébo". De même "referendum" devrait s'écrire "référendum" et "cedex" s'écrire "cédex"... Mais, Clemenceau, en tant que nom propre, continuera à s'écrire Clemenceau et à se prononcer comme clément.

Cette simplification devient toutefois aussi source de problèmes, car ces rectifications proposées, si elles l'ont été dans une publication au *Journal officiel*, l'ont été dans la partie administrative de celui-ci et n'ont donc pas valeur de loi. Le Premier ministre d'alors, Michel Rocard, à l'origine de cette évolution de l'orthographe, indiquait en effet que l'orthographe ne pouvait s'imposer par voie législative, que des rectifications n'étaient que des propositions et qu'il

était donc permis d'utiliser la forme d'orthographe que chacun souhaitait. Il espérait que leur usage et leur emploi large finiraient par imposer les rectifications proposées. Comme ce fut, par exemple, le cas quand, au XIX^e siècle, l'Académie française proposa que l'orthographe des mots se terminant par "ois" mais se prononçant "ais" s'écrive désormais "ais" faisant ainsi que le mot "françois" finisse par s'écrire comme il se prononçait, c'est-à-dire "français". Mais en autorisant les deux formes, pendant des années après cette proposition, ce mot s'écrivit encore "françois" dans nombre de livres des grands auteurs du XIX^e siècle.

Le problème est donc le suivant: dès lors que l'on peut choisir d'opter ou non pour l'utilisation d'une ou plusieurs des propositions faites en 1990, il devient possible concernant le singulier d'écrire aussi bien "placebo" que "placébo" et, concernant le pluriel, aussi bien "placebo" que "placébo" ou que "placebos" ou encore que "placébos". Où quand la simplification se complique et où l'on comprend que les grammairiens et les correcteurs peuvent se contredire et accepter qu'il puisse y avoir plusieurs vérités orthographiques...

Comme en médecine, il peut y avoir plusieurs vérités, dépendant des choix qui seront faits et de l'analyse portée à la valeur des données disponibles. Dans ce contexte, il était logique que les éditeurs de manuels scolaires demandent à ce que tous les manuels scolaires soient soumis à une seule et même règle orthographique, celle proposée en 1990, afin que les élèves prennent de nouvelles habitudes. Mais c'était alors sans compter sur la volonté probable de l'Académie de défendre son pré carré.

Autre exemple de mots fréquemment utilisés en médecine, les mots "maximum" et "minimum". Que disent les propositions de 1990 à ce sujet? Comme les francophones des générations précé-

entes étaient familiers avec les quatre formes latines (*maxima, maximum, minima, minimum*), il aurait été malvenu de trancher entre ces formes. En conséquence, il est permis d'utiliser les formes plurielles "des minimums" et "des maximums", régulières selon les règles du français et bien implantées dans l'usage, mais il est aussi permis d'utiliser la francisation singulière "un minima" et "un maxima", comme ce qui est d'ailleurs fait avec "un média" qui est en fait le pluriel de "médium" alors qu'il est utilisé sous la forme de "média" indépendamment au singulier ou au pluriel. Puisque les rectifications modifient "l'orthographe" et non "la langue", en toute logique certaines expressions d'usage courant peuvent donc perdurer comme le minima social avec son pluriel: les minimas sociaux.

2. Second exemple: les mots composés

Afin de faciliter l'usage ou le non-usage du trait d'union dans les noms composés, il a été proposé de favoriser la soudure des mots composés d'usage courant (comme cela avait été fait en son temps avec "vinaigre", "portefeuille", "pissenlit"...), sauf dans le cas où la soudure du mot met en présence deux lettres qui risqueraient de susciter des prononciations défectueuses (comme, par exemple, dans "génito-urinaire" ou "extra-utérin"). On écrira alors communément, si cela n'était pas le cas: "ultrafiltration", "ultrasonore", "extrasystole", "agroalimentaire", "cardiovasculaire", "radioactif", "psychomoteur", "rhinopharyngite"... Le mot soudé prendra ainsi le pluriel sur son dernier terme et l'on pourra écrire "un compterendu, des compterendus".

Les autres propositions de rectification relèvent elles aussi du bon sens et d'une volonté de facilitation de l'orthographe. Elles sont consultables dans le *Journal officiel* du 6 décembre 1990 et leur explication est donnée dans l'excellent livre de Bernard Cerquiglini, *L'Orthographe*

BILLET DU MOIS

rectifiée. Le guide pour tout comprendre, paru aux éditions Librio/Le Monde en mars 2016. De cet ouvrage on ne peut résister de citer un passage. Il a été proposé que, dès lors qu'ils ne sont pas en première position dans l'écriture d'un chiffre, les mots "vingt" et "cent" prennent un "s". Le secrétaire perpétuel de l'Académie française demanda l'approbation à son Académie qui refusa cette rectification au prétexte que l'on pourrait prononcer "deux-cents-Z-onze". Bernard Cerquiglini fit alors remarquer à Maurice Druon qu'une telle prononciation n'était à la fois pas représentable et avait peu de probabilité de se produire, car on ne prononçait pas non plus "deux-cent-T-onze". Et la réponse du secrétaire perpétuel de l'Académie française fut : "Très juste. Mais c'est voté."

En synthèse

Se pencher sur la polémique artificiellement créée au premier semestre 2016 sur une évolution de l'orthographe a cet avantage d'essayer de comprendre ce qui est à l'origine de notre orthographe française. Comme en médecine, elle est affaire de choix, le plus souvent arbitraire. Sachons reconnaître qu'il y a plusieurs options possibles face à un problème et que des recommandations, même émises par une académie savante, ne constituent qu'un choix quand plusieurs options et/ou interprétations sont possibles.

Espérons que ce choix ne repose pas sur des critères que nous nous dispenserons de qualifier. Le lecteur choisira

ici le terme qu'il préfère en lisant cet extrait de la préface de la première édition du *Dictionnaire de l'Académie française*, écrite en 1694 par Vaugelas. Il explique ainsi le choix d'une orthographe censée être conforme à l'étymologie plutôt qu'à la phonétique : "La Compagnie déclare qu'elle désire suivre l'ancienne orthographe qui distingue les gens de lettres d'avec les ignorans et les simples femmes..."

L'auteur a déclaré les conflits d'intérêts suivants : honoraires pour conférence ou conseils pour les laboratoires Alliance BMS-Pfizer, AstraZeneca, BMS, Boehringer-Ingelheim, Daiichi-Sankyo, Menarini, Novartis, Pfizer, Sanofi-Aventis France, Servier.